



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DE L'AISNE

1 PLACE JACQUES DE TROYES
02007 LAON CEDEX

Laon, le 18 mai 2021

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un lotissement au lieu-dit "Chemin de la Soude" - Commune de Sinceny - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la création d'un lotissement au lieu-dit "Chemin de la Soude" sur la commune de Sinceny pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

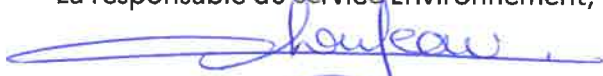
Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Sinceny pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable du service Environnement,



Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : AFL/AL - Dossier n° 02-2020-00067
Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE
Tél. : 03 23 24 65 21
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet
des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr